



N° 2738-2019/3-ACTS/ DENV

Date du : 18 février 2019

Rapport de présentation

OBJET : délibération approuvant le plan de gestion du parc de la Zone Côtière Ouest (ZCO)

PJ : un projet de délibération

Le parc de la Zone Côtière Ouest a été créé par délibération le 20 mars 2009 suite à l'inscription des récifs et lagons calédoniens sur la prestigieuse liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité le 8 juillet 2008.

Les spécificités de la ZCO évaluées lors de l'inscription de la zone rendent bien compte du caractère exceptionnel du lagon de la région, avec notamment l'existence de sites importants pour la conservation d'espèces emblématiques (site de ponte de tortues, regroupement de dugongs, site de nidification d'oiseaux marins), ainsi que la présence d'écosystèmes marins en très bon état (herbiers de Poé, mangroves de Moindou et La Foa, récifs). Le lagon de la zone présente aussi la particularité d'être le plus étroit du territoire et assorti de nombreuses passes (qui sont souvent des zones de fraie pour les poissons).

Le parc provincial de la ZCO comprend l'intégralité de la zone marine inscrite à l'UNESCO ainsi que l'ensemble des zones tampons terrestres et marines afférentes au Bien et garantissant sa protection. Ainsi, avec une superficie de 2520 km², le parc couvre la totalité des communes de Sarraméa, Farino, Moindou, La Foa et Bourail, ainsi qu'une partie du lagon de la commune de Poya.

La gestion de ce parc est assurée par la province Sud en collaboration étroite avec le comité de gestion de la Zone Côtière Ouest, association de loi 1901, créée en 2007 dans l'objectif de rassembler la voix des différents acteurs et habitants de la région qui souhaiteraient s'investir dans la protection de leur patrimoine.

Un premier plan de gestion participatif de la Zone Côtière Ouest a été voté en juin 2011 et prévoyait les actions à mener pour les cinq années qui suivaient. Au terme de ce plan, une évaluation du dispositif a conclu sur un très bon taux de réalisation des actions mais une gouvernance à améliorer. Selon les recommandations de l'évaluation de 2016, le comité de gestion, avec le soutien de la province Sud, a recruté un coordinateur chargé de rédiger le nouveau plan de gestion et d'assurer la coordination entre les différents acteurs impliqués dans la gestion du parc.

Après les ateliers de concertation menés en 2017 sur le site de Ouano ainsi que les nombreuses réunions organisées au cours des deux dernières années, le nouveau plan de gestion 2018-2022 a fait l'objet d'une enquête administrative, a été validé en assemblée générale de l'association du comité de gestion le 27 juillet 2018 et a recueilli l'avis favorable du Comité pour la protection de l'environnement réuni le 15 mars 2019.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.